SALAM/NORD PAS DE CALAIS

Soutenons-Assistons-Luttons Agissons pour les Migrants

Propositions-Eté 2018



« Propos tenu par Emmanuel Macron lors du transfert des cendres de Simone Veil au Panthéon »

Vers une immigration respectueuse

La situation actuelle (en France comme à l'international) exige une actualisation de nos propositions et un réinvestissement d'énergie pour que nous soyons, une fois de plus, force de proposition.

Notre force est que, derrière les statistiques, derrière les chiffres qui abondent dans les discours et dans la presse, les milliers de migrants restent pour nous des milliers de visages.

Après les avoir raillées, les différents gouvernements ont finalement rejoint nombre de nos propositions : Distribution de repas, douches, WC, accueil de jour, CAO, CAP, CAES... Iront-ils enfin jusqu'à réétudier les accords de Dublin ?

L'Italie a refusé d'accueillir l'Aquarius. Après avoir adopté la même position, la France s'est vue contrainte d'être à la remorque de la démarche humanitaire de l'Espagne.

Cette crise de l'Aquarius a au moins permis de faire ressortir clairement le côté absurde du règlement de Dublin et cela hâtera sans doute sa fin, ce que nous demandons dans le vide depuis quinze ans.

Le passage au Royaume Uni est de plus en plus difficile.

On nous dit que la frontière est totalement étanche.

C'est faux, mais le passage est de plus en plus difficile et les migrants prennent du coup de plus en plus de risques (sur les autoroutes, par la mer...), faisant les choux gras des passeurs.

Soit leur séjour sur notre littoral se prolonge et rend son côté précaire de plus en plus insupportable, soit ils ont recours à l'éloignement de Calais : ils partent de plus en plus en amont. Les passeurs voient leur rôle renforcé, ils ont un pouvoir accru et ont augmenté leurs prix.

On leur dit : « Venez en CAO (Centres d'Accueil et d'Orientation, lieux de mise à l'abri) ou CAES (Centre d'Accueil et d'Examen de Situation) ».

Bien sûr, nous souhaitons que tous aient accès à un confort minimal (un toit, un lit, une douche...) Mais compte tenu du fonctionnement des demandes d'asile, nous refusons tout placement dans la coercition.

Sinon on prépare un retour rapide dans les 24 ou 48 h.

On nous a dit : « Ces gens-là ne demandent rien à la France, ils n'ont pas leur place ici. » Mais pour qu'ils aient envie de demander quelque chose à la France, c'est-à-dire pour qu'ils aient envie d'y rester, ne faudrait-il pas qu'on leur offre autre chose que de dormir sous un buisson ou sous une bâche avec la peur d'être réveillés au milieu de la nuit par un jet de gaz lacrymogène et par les coups de pied des forces de l'ordre ? Ne faudrait-il pas qu'il n'arrive plus, pendant qu'ils sont partis à la douche, qu'on enlève leur bâche, leur tente, leurs bidons d'eau, et même leur sac à dos avec dedans des papiers, des médicaments...

Si l'Etat français veut vraiment les accueillir, il doit commencer par créer un rapport de confiance, pas la défiance et la peur...

On leur dit : « Demandez l'asile! »

Cette proposition est mensongère, notamment pour les Dublinés. Et plus de la moitié n'obtiennent pas ce fameux statut de réfugié...

Et que deviennent ceux qui sont déboutés ?

Après avoir fait la démarche, dans leur tête, de renoncer à passer en Angleterre,

après plusieurs mois d'installation dans notre pays, comment peuvent-ils retrouver la paix intérieure : ils ont le choix entre retourner dans nos jungles et rester clandestinement en France...

Peut-on renvoyer dans leur pays des gens qui ont connu des mois d'un parcours meurtrier, par exemple, par la Lybie, pays devenu célèbre par ses traitements inhumains et dégradants à l'égard des migrants. Et qu'on ne nous dise pas que les autres routes sont des parcours de santé!

Peut-on éliminer ceux qui ne sont « que » des migrants économiques ? Comme si on quittait parfois son pays sans déchirement, sans y être contraint ? Comme s'il y avait une façon de mourir (mourir pour ses idées) meilleure qu'une autre (mourir de faim) ?

Doit-on les laisser demander l'asile dans le pays de leur choix, ou bien leur dire : « On vous sauve la vie, vous n'allez pas en plus vous montrer exigeants sur le lieu d'accueil !!! »

Mais tant qu'à faire d'essayer de reconstruire sa vie, de repartir à zéro, n'a-t-on pas le droit de le faire dans le pays dans lequel on pense qu'on s'intégrera le mieux sans se voir reprocher de faire du benchmarking?

La scolarisation des enfants :

Il se pose de toute façon en plus le problème de la scolarisation des enfants qui est aussi un droit indiscutable. Si les petits sont très rares à Calais, les familles sont de plus en plus nombreuses à Grande-Synthe, mais comment aller à l'école quand on a passé la nuit avec ses parents à essayer de monter dans des camions, quand on pense que de toute façon le lendemain on ne sera plus là, quand on ne parle pas français et quand l'Etat ne se soucie pas d'ouvrir une école pour primo-arrivants avec des horaires et un programme adapté...

Les mineurs non accompagnés sont un cas encore plus délicat : il est difficile de déterminer précisément l'âge de ces jeunes sans papiers qui selon les moments se prétendent mineurs ou majeurs suivant ce qu'ils espèrent obtenir.

Nous revendiquons que la prise en charge des mineurs relève des responsabilités nationales, et donc revienne directement à l'Etat, évidemment avec l'aide des départements de l'ensemble du territoire.

CE QUE DEMANDE L'ASSOCIATION SALAM NORD/PAS-DE-CALAIS (une bonne partie de ce passage est un copié collé d'un document similaire de l'automne 2014. Cela fait froid dans le dos de se dire qu'on est revenu à une situation qu'on croyait ne jamais revoir, peut-être même à pire...)

*Bien sûr l'idéal serait de résoudre les problèmes dans les pays d'origine:

S'il n'y a plus de guerre en Syrie ou de dictature en Erythrée, il n'y a plus de Syriens ou d'Erythréens sur les routes de l'exil et sur nos camps.

C'est le fond du problème mais on ne peut pas attendre la résolution des problèmes dans leur pays. Il faut maintenant pouvoir offrir des solutions humaines à chaque migrant...

En plus, on refuse l'immigration vers notre pays, mais que serait le monde de maintenant, comment se seraient développés les différents pays, s'il n'y avait pas eu des Christophe Colomb ou des Vasco de Gama, et sans les chercheurs d'aujourd'hui qui coopèrent à travers le monde et même s'exilent... N'oublions pas aussi par exemple qu'Air France a embauché un étranger comme PDG!

Au niveau européen :

De l'argent européen pour des points d'accueil depuis lesquels on détacherait les gens vers différents pays de la communauté européenne,

Mais en aucun cas des CENTRES FERMES!

Il faut un accord entre les différents pays, en fonction des réalités du pays d'accueil : du nombre d'habitants, de la situation économique.

Il faudrait tenir compte des langues parlées, de la profession, du regroupement familial (élargi aux frères et sœurs, et aux parents et enfants majeurs)...

On évitera le critère de vulnérabilité qui a pour effet d'éliminer, définitivement, de tout, les hommes jeunes, en bonne santé, célibataires et sans enfant!

Peut-être envisager une sorte de fiches de vœux avec plusieurs pays dans un ordre de préférence...

Au niveau national, en France :

Les demandeurs d'asile représentent actuellement environ 0.15 % de la population. On peut bien les absorber !

Il faudrait:

- -Des centres d'accueil (avec hébergement, repas, douches et toilettes) le long du littoral de la Mer du Nord et des autoroutes qui y mènent (A 16, A 25 et A 26), suffisamment nombreux pour que le nombre des occupants ne dépasse pas 200.
- -le respect de la loi pour les demandeurs d'asile, immédiatement hébergés en CADA loin de notre littoral,
- -En attendant la révision du Droit d'asile, la création d'un « titre de séjour » provisoire ouvrant le droit au travail,
- -la prise en charge des publics très fragiles dans des centres adaptés éloignés,
- -la prise en charge des publics fragiles dans des centres éventuellement locaux,
- -une protection des mineurs renforcée, soit par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) soit par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ),
- -la mise en place de propositions pour les interdits de séjour sur notre littoral,
- -La fin des violences policières envers les migrants (certes non systématiques mais réelles) : gazages, tabassages, confiscation et/ou destruction des affaires personnelles.... Les plaintes des personnes à ce sujet doivent être enregistrées avec l'aide d'un interprète et les victimes doivent être dirigées vers des structures ou des associations adaptées.
- -L'abandon des empreintes Dublin pour ceux qui acceptent une mise à l'abri en CAO et CAES, comme cela avait été fait il y a bientôt deux ans au démantèlement de la jungle de Calais.
- -Une révision du règlement Dublin III qui permette à chaque demandeur d'asile en Europe de déposer son dossier dans le pays qu'il aura choisi,
- -la renégociation de certains points du traité du Touquet, par exemple le cas des Dublinés, un rapprochement familial plus large (qui concerne aussi les majeurs et des liens familiaux pas limités aux liens parents –enfants exclusivement). ..

- -l'étude des demandes d'asile en Grande-Bretagne,
- -la suppression de l'agence Frontex et la mise en place d'une agence européenne pour venir en aide aux migrants;
- -la délivrance de laissez passer par les autorités britanniques pour les personnes qui ont de la famille en Grande-Bretagne,
- -L'abandon des renvois dans les pays d'origine (en particulier des Afghans, des Soudanais...)
- -l'aide au retour au pays modifiée : une aide collective intégrant par exemple cinq migrants et cinq personnes restées au pays,
- -Le développement systématique des corridors humanitaires. M. Macron commence à en mettre en place timidement depuis l'Afrique.

Il faut développer cette politique pour tous les migrants (économiques ou politiques) depuis tous les pays depuis lesquels nous voyons arriver des exilés.

Que ce soit là qu'ils déposent une demande d'asile dans des ambassades et de là qu'ils partent en avion avec un visa.

C'est la seule façon de rendre les passeurs inutiles.

Ils partiraient pour un pays d'Europe, mais aussi d'Amérique ou d'autres régions du monde. D'ailleurs, dans certains endroits, le HCR offre aux exilés une réinstallation dans un autre pays.

Quant aux reproches faits aux associations par les autorités supérieures (Ministre de l'intérieur) ou par les collectivités territoriales, nous rappelons que ces associations n'auraient pas lieu d'être ou pourraient vaquer à d'autres occupations, si eux-mêmes respectaient simplement la loi.

art. L.345-2-2 CASF: toute personne en détresse doit bénéficier « dans des conditions conformes à la dignité de la personne humaine, (...) de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale [...] et une orientation 'vers tout professionnel ou structure susceptibles d'apporter l'aide justifiée par son état »